

Comité régional de l'installation et de la transmission Grand Est

1

Introduction

2

Déroulé de la réunion

Matin (10h-11h30) :

1. **Bilans 2025**
2. **Politique régionale en faveur du renouvellement des générations en agriculture en 2026**
3. **Plan régional d'action pour la transmission en faveur de l'installation en agriculture en région Grand Est : propositions de mise à jour et échanges**
4. **Note de synthèse suite à l'enquête reprenabilité des exploitations en Grand Est**

Après-midi (13h30-16h30) :

5. **Emergence de projets d'installation : définition et échanges sur la notion d'émergence**
6. **France services agriculture (FSA) : présentation, phase de test, mise en œuvre en 2027 et actualités**
7. **Accompagnements en faveur de l'attractivité des métiers : Déclinaison des dispositions de la Loi d'orientation pour la souveraineté en matière agricole et le renouvellement des générations en agriculture**
8. **L'installation des femmes en agriculture : spécificité de l'accompagnement dans la préparation à l'installation et plan d'action contre les préjugés**

3

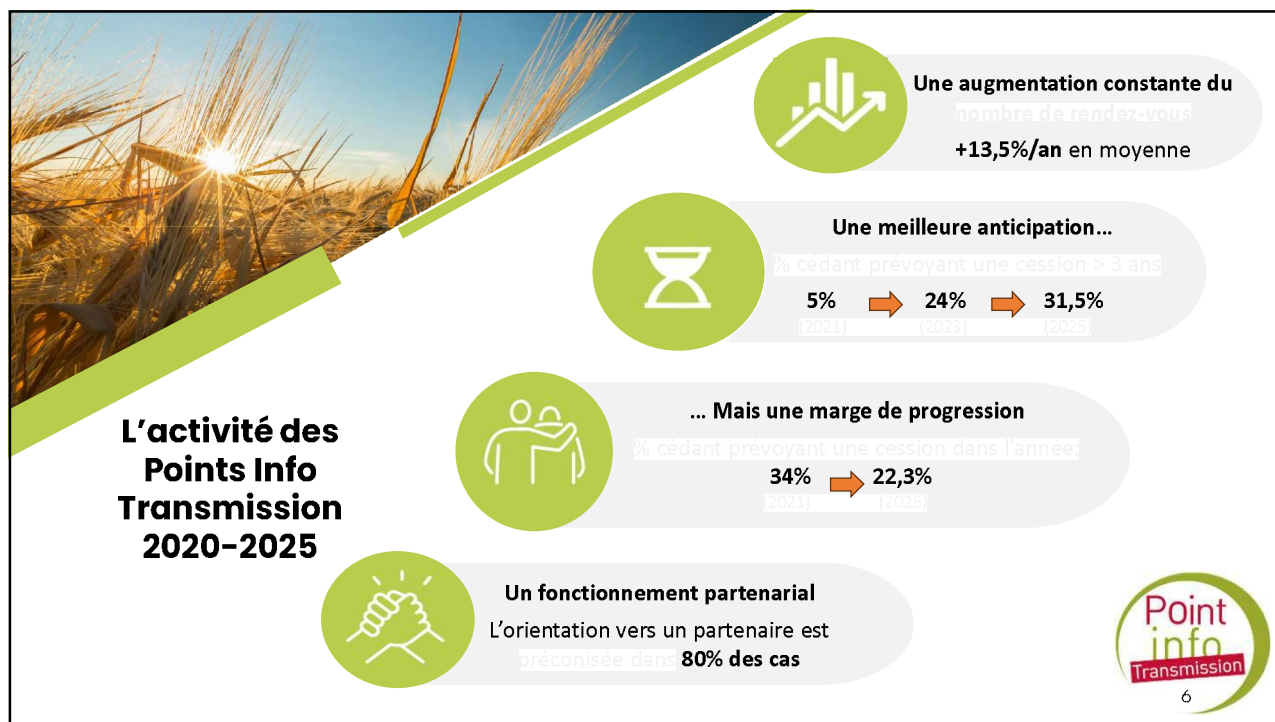
1- Bilan 2025

4

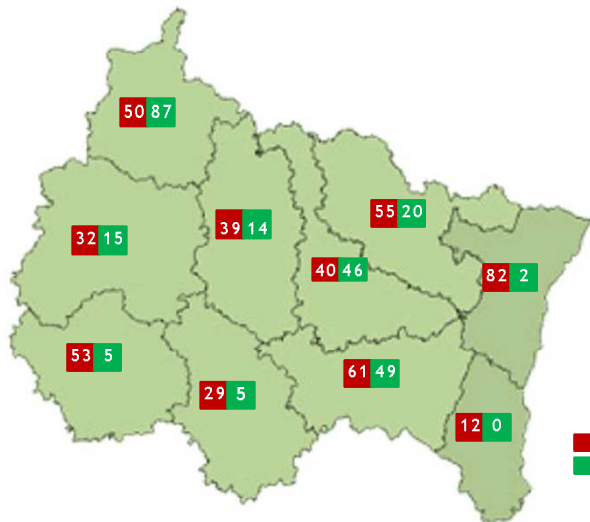
1- Bilan 2025

- Point Information Transmission (PIT) -

5



Point Info Transmission (PIT)



RDV PIT
SUIVIS PIT RÉALISÉS

GRAND EST 2025

453 rendez-vous PIT
243 suivis réalisés

TENDANCE 2026

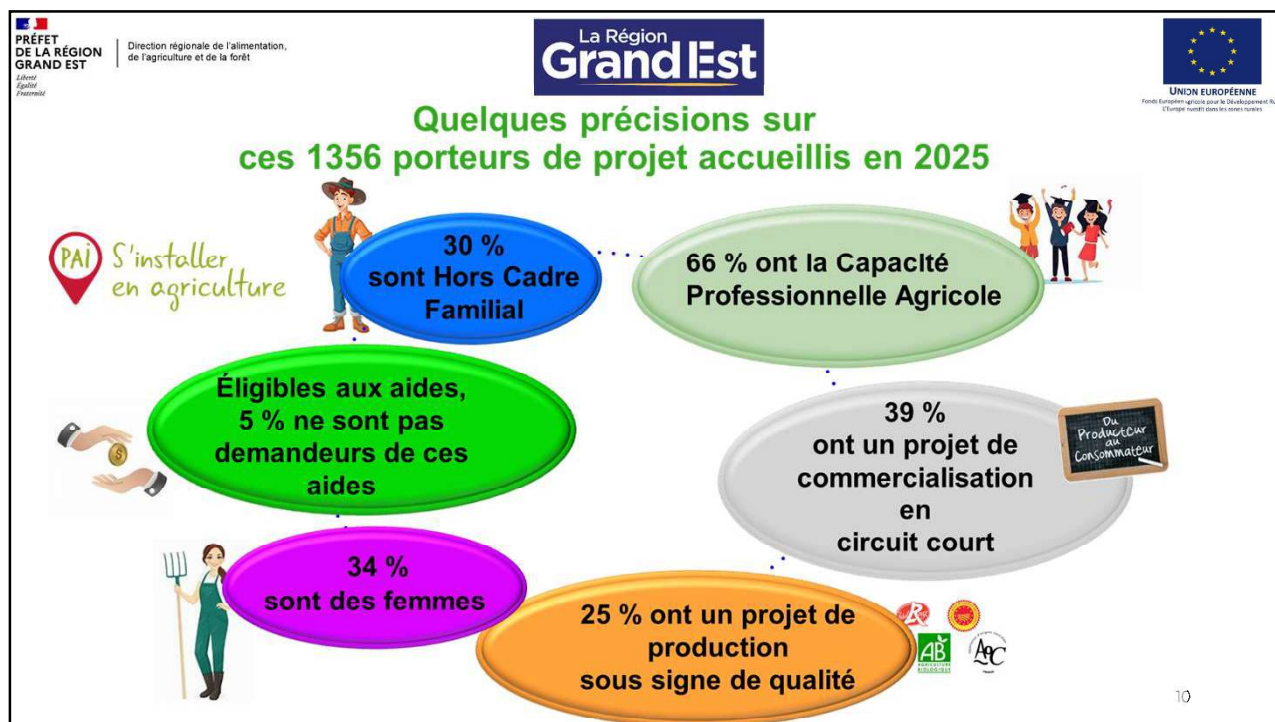
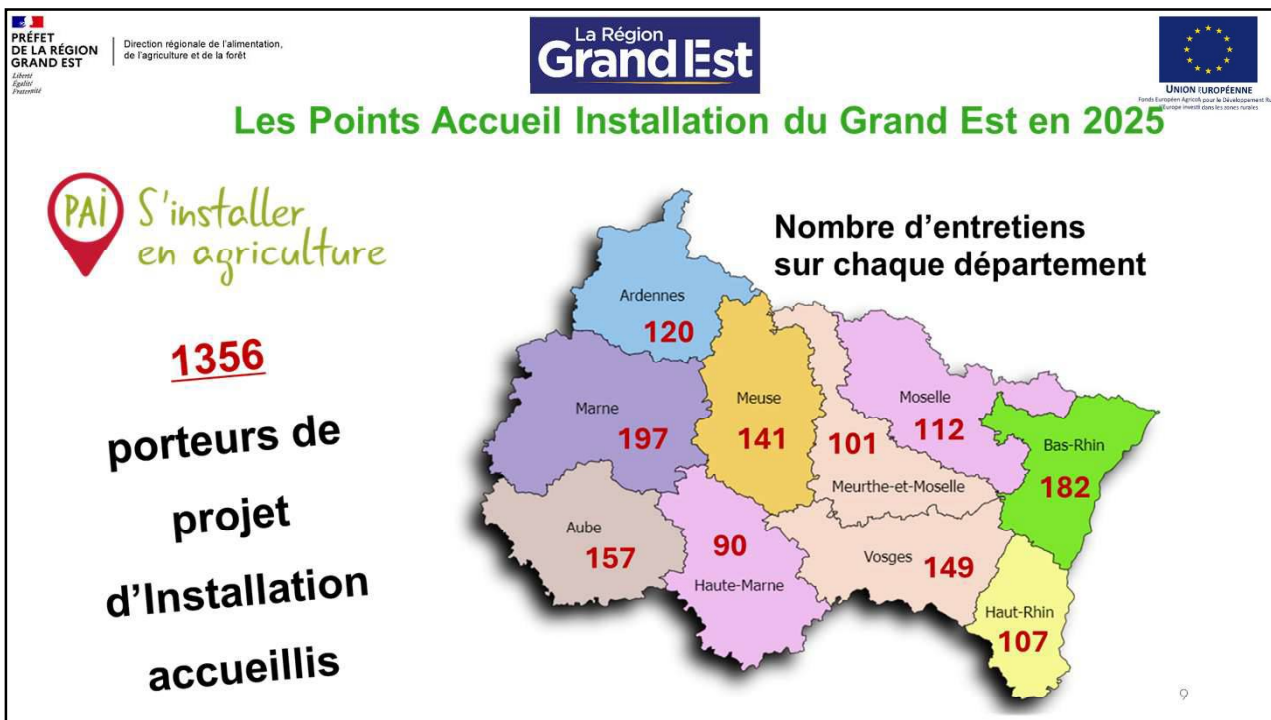
461 rendez-vous PIT

7

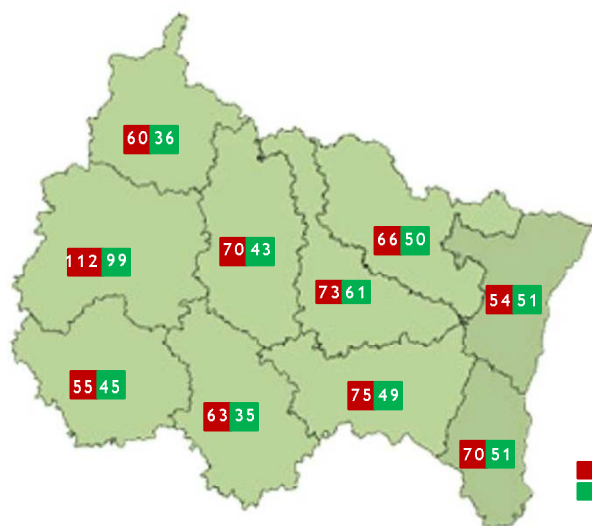
1- Bilan 2025

- Parcours à l'installation -

8



Plan de Professionnalisation Personnalisé



■ PPP AGRÉES
■ PPP VALIDÉS

GRAND EST 2025

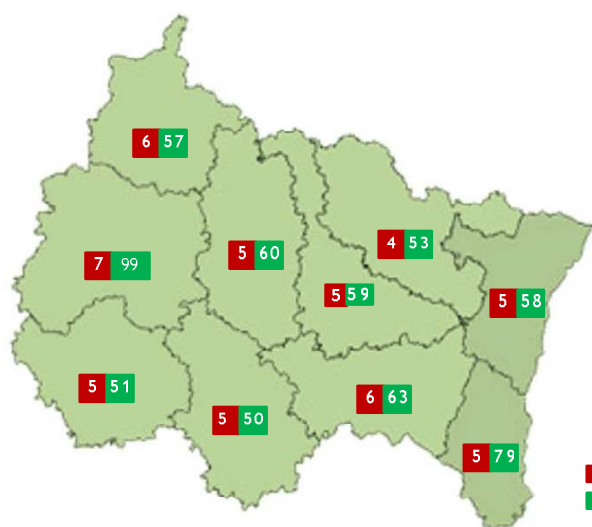
698 PPP AGRÉÉS
520 PPP VALIDÉS

TENDANCE 2026

739 AGRÉÉS

11

Stage 21heures



■ STAGES RÉALISÉS
■ STAGIAIRES FORMÉS

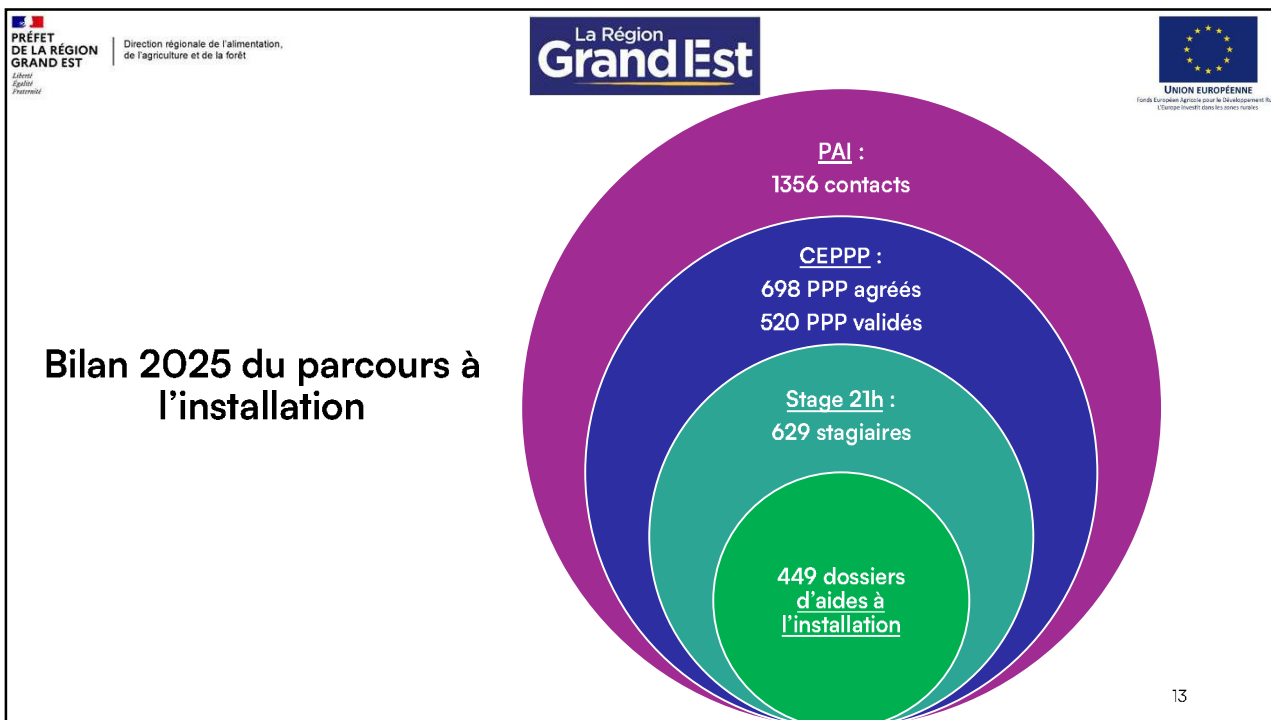
GRAND EST 2025

629 STAGIAIRES

TENDANCE 2026

662 STAGIAIRES

12



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

La Région
Grand Est

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

1- Bilan 2025

- Aide à l'installation en agriculture (AIA) -

14

Bilan 2025 : Aide à l'installation en agriculture (AIA)



(411 dossiers en 2024)

Crédits Région :	4 787 800 €
Crédits FEADER :	7 181 700 €

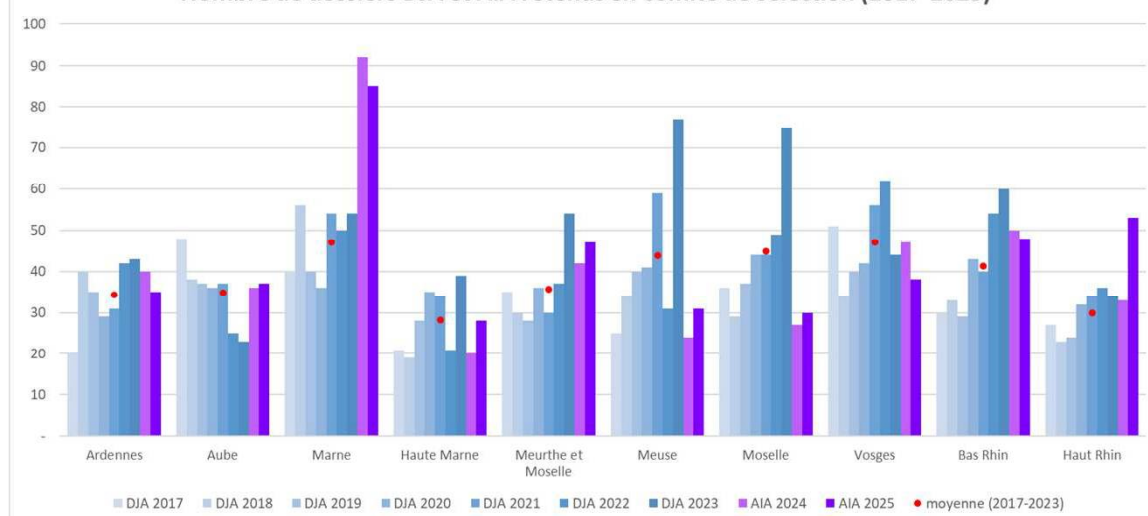
Montant moyen d'aide en 2025 : 27 707 €

→ Sollicitation des majorations :

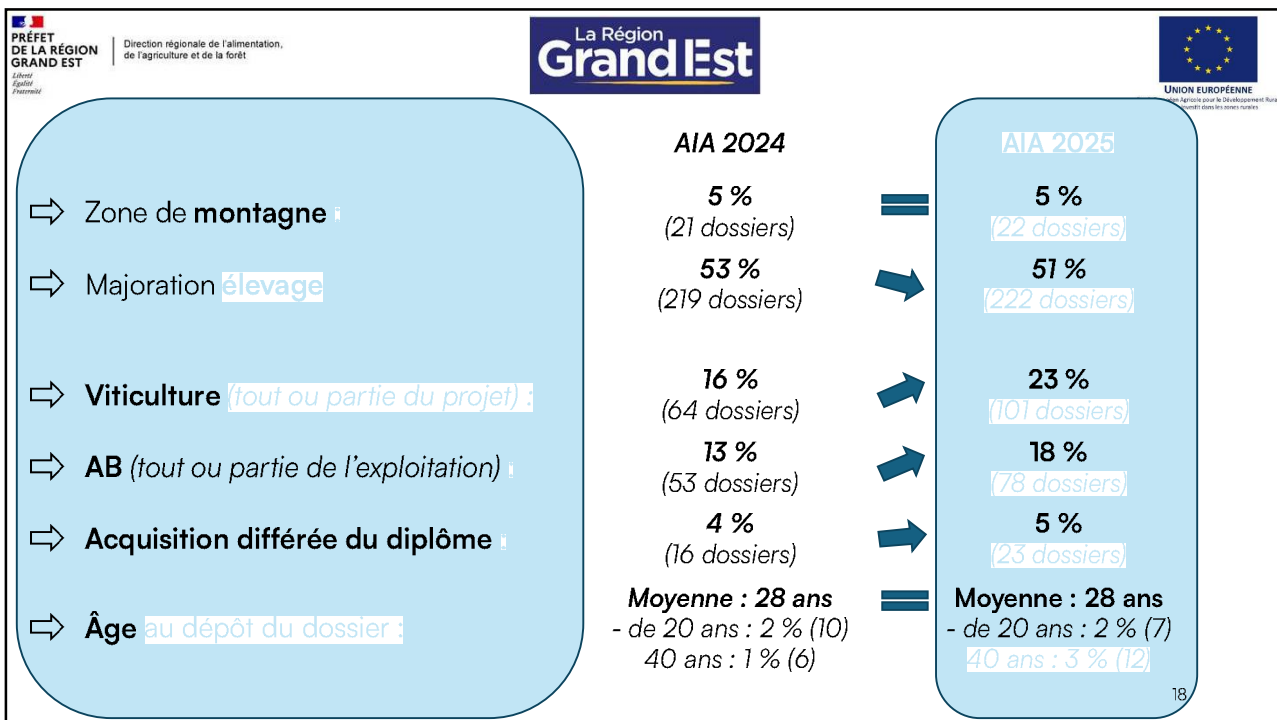
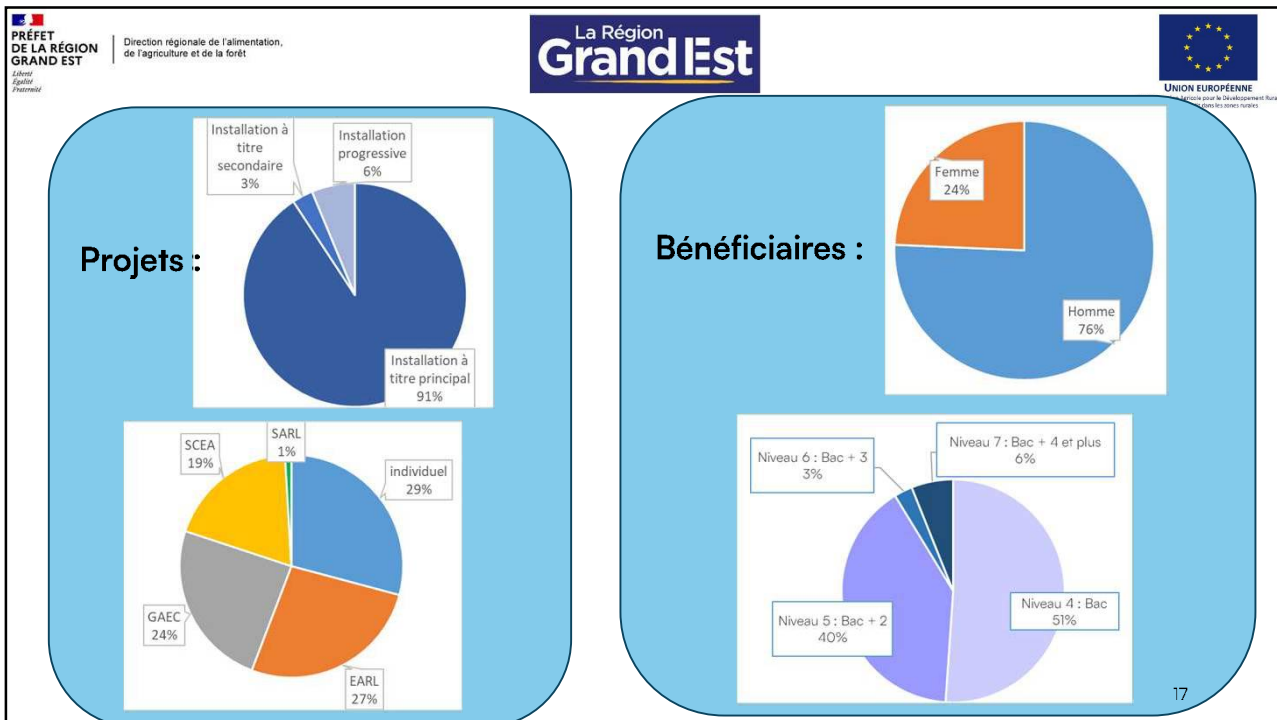
Suivi formation :	79 % (342 dossiers)
Zone de montagne :	5 % (22 dossiers)
Elevage à vocation alimentaire :	51 % (222 dossiers)

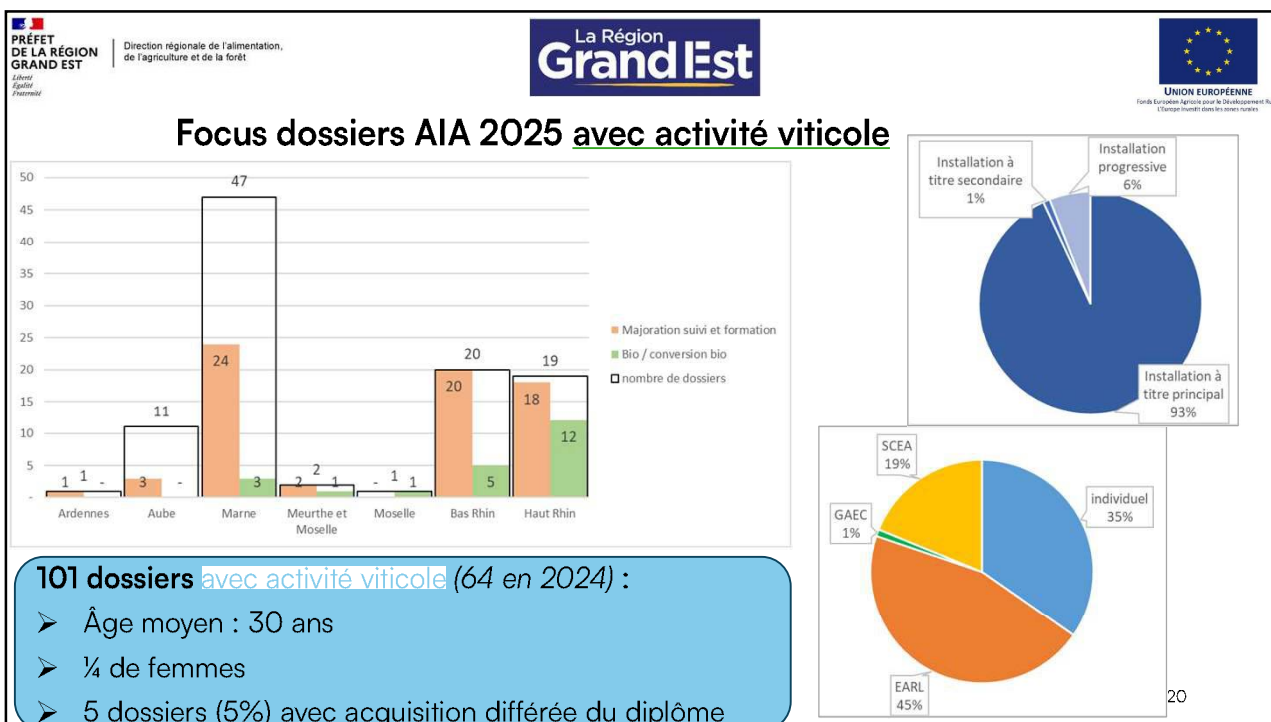
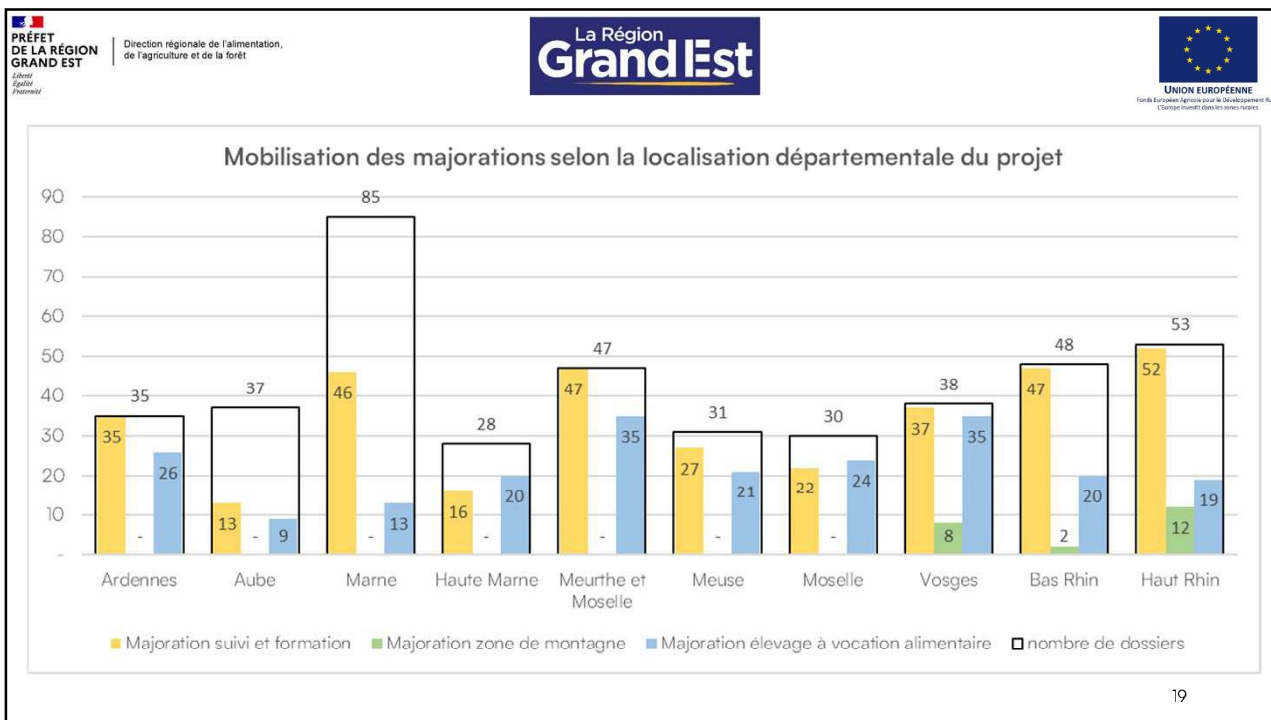
15

Nombre de dossiers DJA et AIA retenus en comité de sélection (2017-2025)



16





1- Bilan

- Aide à l'installation du nouvel agriculteur (AINA) - 2025

21

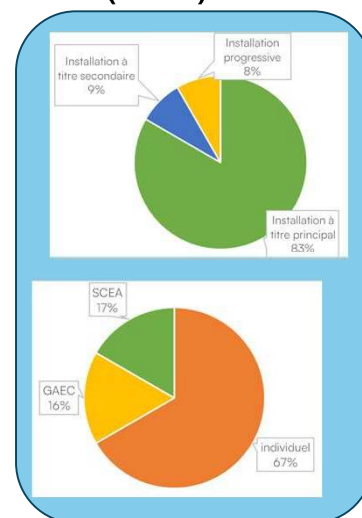
Bilan 2025 : Aide à l'installation du nouvel agriculteur (AINA)

➡ (7 dossiers en 2024)
pour 146 500 € ➡ Crédits Région : 58 600 €
➡ Crédits FEADER : 87 900 €

Montant moyen d'aide en 2025 : 12 208 €

➡ Majoration suivi/formation : 92 %
(5 dossiers/71 % en 2024)

- ➡ 1 dossier avec viticulture (tout ou partie de l'exploitation)
- ➡ 3 installations AB
- ➡ Âge moyen au dépôt de la demande : 45 ans
- ➡ 6 femmes (50%) — 6 hommes (50 %)



22

1- Bilan

- Paiements AIA, AINA et DJA en 2025 -

23

Bilan des paiements effectués en 2025 : AIA, AINA et DJA

→ 565 dossiers AIA payés pour 14,36 M d'€

↳ Crédits Région :	5,74 M d'€
↳ Crédits FEADER :	8,62 M d'€

→ 7 dossiers AINA payés pour 75 000 €

↳ Crédits Région :	30 000 €
↳ Crédits FEADER :	45 000 €

→ 665 dossiers DJA payés pour 4,54 M d'€

↳ Crédits Nationaux (Etat/Région) :	0,91 M d'€
↳ Crédits FEADER :	3,63 M d'€

*Traitement des
demandes de
paiement au fil de*

24

1- Bilan 2025

Programme AITA 2017-2025

- Aides Etat -

25

Aides du programme AITA — 2017-2025

Programme national avec déclinaison régionale **prolongée jusqu'au 31 décembre 2025**
par l'instruction technique du 14 mai 2025

➤ 6 volets

➤ 15 actions dont :

- Actions collectives : PAI, CEPPP, stage 21 heures, animation
- Actions individuelles : installation ou transmission

➤

26

Aides État : Bilan 2025 du programme AITA

Volet 1 - PAI :	301 800 €	ARPAI (+9 k€ / 2024)
Volet 3 - CEPPP :	333 450 €	CRAGE
Volet 3 - 21 heures :	78 960 €	
Volet 3 - Stages JA :	320 €	1 stage d'application en exploitation
Volet 5 - Cédants :	33 620 €	8 Diagnostics (08-52-54-68) 1 RDI (67) (+22 k€)
Volet 6 - Animation :	973 025 €	5 opérateurs financés (+230 k€)

1 691 500 €

À noter : Croissance du budget consacré aux actions à l'Animation (+ 274 000 € / 2024)

27

Financements AITA par l'ETAT de 2017 à 2025 en région Grand Est



28

AITA — volet 6 / AAP DRAAF

Actions d'animation et de communication en 2025 (973 025 € de subvention)

JAGE 5,5 ETP	Installation : coordination/promotion du métier & création de vocation/conseils sur création-reprise	260 000 €	Spécifique Emergence :
CRAGE 4,4 ETP	Transmission : coordination/actions collectives des PIT/réunions collectives de sensibilisation/outils de communication/soutien aux stages de parrainage/Animation des plans d'actions locaux / Inventaire des actions d'accompagnement à l'émergence	200 276 €	74 545 €
ARDEAR 3,8 ETP	Installation et transmission : promotion du métier et sensibilisation des partenaires ; Animation et enrichissement du répertoire des savoir-faire paysans ; Elaboration d'un accompagnement à l'émergence	146 088 €	69 676 €
Terre de Liens 2,7 ETP	Dimension foncière dans la transmission; Elaboration d'un accompagnement à l'émergence	80 568 €	74 476 €
Bio en Grand Est	Accompagnement dans la transmission des exploitations en bio Pour les espaces test : Organisation-Coordination, Promotion-diffusion, Suivi des essaimges ; Accompagnement à l'émergence	42 270 €	26 128 €

29

Evaluation de la performance :

Efficacité du soutien par AITA volet 6 « Animation-Communication-Sensibilisation »

Quel usage des crédits alloués, pour quels résultats :

⇒ Indicateurs liés à l'activité :

- ⇒ Nombre d'**activités** spécifiquement **organisées par votre structure** ou réseau : conseil-accompagnement de projet, réunion collective, mise en relation
- ⇒ Nombre d'événements auxquels vos structures ont **participé sans en être l'organisateur**
- ⇒ Nombre de **partenariats auprès de collectivités locales**, établissements de formation, OPA,... noués en 2025
- ⇒ Nombre de **nouveaux supports** créés dans l'année
- ⇒ Nombre d'actions n'entrant pas dans les catégories précédentes

⇒ Indicateurs liés aux usagers bénéficiaires de l'action :

- ⇒ Nombre d'**usagers rencontrés** selon leur profil et **accompagnés dans leur projet**
- ⇒ Profil et nombre d'usagers sensibilisés spécifiquement lors des forums de l'orientation, de l'emploi et des formations
- ⇒ Nombre d'**usagers** rencontrés en dehors des événements précédents, **sensibilisés** et sans accompagnement personnel
- ⇒ Nombre de personnes contactées par courrier ou fréquentation d'un site internet

⇒

30

1- Bilan 2025

- Aides de la Région -

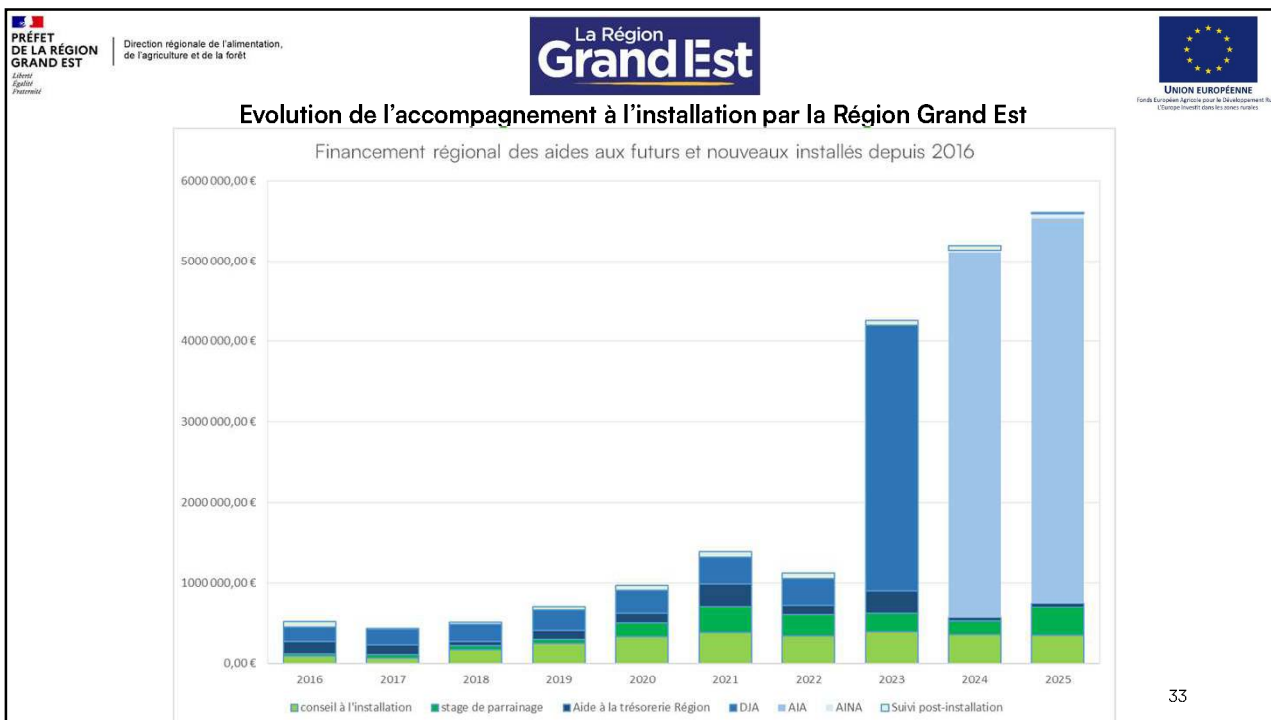
31

Bilan 2025 :

Aides régionales à l'installation-transmission

↳	Conseil à l'installation	230 dossiers	342 525 €
↳	Stage de parrainage	36 dossiers	353 910,08 €
↳	Aide à la trésorerie (AIASE)	5 dossiers	52 500 €
↳	Cofinancement AIA/AINA	444 dossiers	4 846 400 €
↳	Suivi du nouvel exploitant	34 dossiers	16 960 €
↳	Point Information Transmission	9 dossiers	100 538 €
↳	Portage d'exploitation agricole	1 dossier	109 130,28 €

32



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST | Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

La Région Grand Est

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

2- Politique régionale en faveur de l'installation en agriculture en 2026

34

2- Politique régionale en faveur de l'installation en agriculture en 2026

- Financement Etat -

35

Complément 2025 issu du 1er pilier

2025	Complément de DPB réserve JA		Complément de DPB réserve Nouvel agriculteur		Aides complémentaire JA (4300 € par bénéficiaire)	
Département	Nombre d'attributaires	Montant total attribué (€)	Nombre d'attributaires	Montant total attribué (€)	Nombre de bénéficiaires	Montant Net payé (€)
8	29	68 951 €	6	16 608 €	243	1 053 500 €
10					204	877 200 €
51	18	68 951 €	5	16 729 €	327	1 406 100 €
52	17	62 225 €	4	8 347 €	159	707 823 €
54	17	49 514 €	7	28 861 €	197	885 757 €
55	21	63 473 €	12	25 962 €	220	986 896 €
57	38	141 339 €	23	58 494 €	266	1 186 797 €
67	22	8 086 €	15	12 192 €	283	1 225 500 €
68	21	40 563 €	6	8 368 €	182	794 855 €
88	21	60 716 €	10	17 297 €	204	909 470 €
Grand Est	186	494 866 €	83	176 129 €	2285	10 033 898 €

Extraction ISIS - 14 février 2026

36

Programme AITA en 2026

- ➔ Prolongation de l'agrément des structures assurant l'accompagnement dans le parcours préparatoire à l'installation : entretien PAI, Plan de professionnalisation personnalisé, formation de 21 heures
 - ➔ Publication au JO le 27 octobre 2025 de l'arrêté ministériel de prolongation des labellisations des PAI et CEPPP / habilitations des organismes de formation du stage collectif 21h jusqu'au 31 décembre 2026
 - ➔ Publication au JO le 6 mars 2026 du décret du 4 mars 2026 supprimant les PAI, CEPPP au 1^{er} janvier 2027, **sauf pour les PPP non validés agréés avant le 31 décembre 2026**
- ➔ Prolongation de l'agrément des structures assurant les diagnostics et le conseil (Diagnostic transmission)
 - ➔ Arrêté régional AITA 2026 à venir

37

Volet 5 : incitation à la transmission HCF en 2026

	Aide	Contexte
A	Conseil en amont de la transmission	plusieurs années avant l'arrêt
B	Inscription anticipée au RDI	présence minimale de 12 mois sur le RDI, transmission HCF, existence d'un diagnostic Transmission
C	Diagnostic transmission	réalisé au plus tard dans les 12 mois suivant l'inscription au RDI
D	Transmission globale du foncier	transmission HCF minimale de 85 % des surfaces de l'exploitation, non cumulable avec l'aide RDI => à privilégier lorsque la durée d'inscription au RDI est inférieure à 12 mois

Cheminement : A, B et C
ou A, C et D (avec inscription au RDI sans demande d'aide RDI)

38

 PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt   UNION EUROPÉENNE Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural L'Europe investit dans les zones rurales		
AITA — volet 6 / AAP DRAAF Actions d'animation et de communication prévues en 2026 (787 k€ de subvention demandée) Montant déjà engagé : 138 k€ (17 % du besoin) En attente des crédits 2026, pour compléter partiellement le financement demandé		
		Montant demandé
JAGE 6,1 ETP	Installation : Coordination/Promotion du métier & création de vocation/Conseils sur création-reprise	308 k€
CRAGE 2,9 ETP	Transmission : coordination/actions collectives des PIT/réunions collectives de sensibilisation/outils de communication et soutien à l'élaboration des outils/soutien aux stages de parrainage/Animation des plans d'actions locaux	181 k€
ARDEAR 3,8 ETP	Installation et transmission : promotion du métier, sensibilisation des partenaires et des cédants Accompagnement collectif et visites de fermes / Diffusion de références en diversification et tutorat / Finalisation du test de la formation Emergence et certification (pour 52 k€ subv)	185 k€
Terre de Liens 1,9 ETP	Appui à l'installation pour l'accès au foncier / Appui à la transmission de fermes sans repreneurs	88 k€
Bio en Grand Est 0,8 ETP	Sensibilisation, information, accompagnement collectif des fermes sans repreneurs dans la préparation à la transmission/ Pour les espaces test : Organisation-Coordination, Promotion-diffusion, Suivi des essais / Finalisation du test de la formation Emergence (pour 8 k€ subv)	47 k€
France Active Lorraine	Analyse des plans de financement et renforcement par mobilisation des garanties bancaires	45 k€
		39



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt





UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



2- Politique régionale en faveur de l'installation en agriculture en 2026

- Dispositifs d'aide à l'installation de la Région Grand Est -

41

Dispositifs d'accompagnement à l'installation en agriculture de la Région Grand Est en 2026

- ➡ **Conseil à l'installation** : aide à la réalisation d'un diagnostic de faisabilité ou d'une étude de marché
Montant de l'aide : 80 % de la dépense retenue dans la limite de 1 500 € d'aide
- ➡ **Stage de parrainage** : dans le cadre d'un projet d'installation HCF, aide à la réalisation d'un stage dans une exploitation à reprendre ou sur un espace test, pour une période de 3 à 12 mois
Montant de l'aide : 1 000 € par mois de stage
- ➡ **Aide à l'installation en aquaculture et secteur équin (AIASE)** : uniquement pour les projets non finançables par du FEADER : aquaculture et secteur équin avec élevage minoritaire

(base 10 000 € + majoration suivi/formation 3 000 €)
- ➡ **Financement de portage temporaire d'exploitation agricole** dans le cadre de la convention signée en mars 2023 entre la Région Grand Est, la SAFER Grand Est et JA Grand Est - *fin de la convention en mars 2026*

42

Dispositifs d'accompagnement à l'installation en agriculture de la Région Grand Est en 2026



Aide à l'installation en agriculture (AIA) — avec cofinancement FEADER

Aide à l'installation du nouvel agriculteur (AINA) — avec cofinancement FEADER



5 comités de sélection prévus pour 2026 :

- 13 février 2026 (154 dossiers AIA et 4 dossiers AINA retenus)
- 10 avril 2026
- 3 juillet 2026
- 13 octobre 2026
- 15 décembre 2026



Appel à candidatures pour l'agrément de structures assurant la réalisation de prestations de suivi post-installation (majoration suivi/formation) :

- Dossier à déposer **par chaque structure souhaitant réaliser des prestations** prises en compte dans le cadre de la majoration
- Dossier de candidature pour renouvellement devra comporter un **bilan de la 1^{ère} période d'agrément**
- **Avis du CRIT sur l'ensemble des candidatures reçues**
- Validation des candidatures en Commission Permanente fin 2026
- A partir du 1^{er} janvier 2027 : nouveaux agréments

43

Programme Régional de Formation Continue 2026 secteur Agriculture / Viticulture / Métiers du paysage

Nouvelles actions

➤ 27 lots dont 2 consolidations de projet professionnel

➔ 302 places

➔ Montant : 3,8 M€

➤ Les métiers visés :

- **Niveau 3** : Ouvrier agricole, Ouvrier viticole, Jardinier/paysagiste, agent d'élevage laitier, brasseur, ouvrier arboricole/viticole ou exploitation fruitière, ouvrier du paysage, tractoriste agricole
- **Niveau 4** : Responsable d'entreprise agricole/ viticole (BPREA), BP technicien paysagiste, responsable d'une unité de méthanisation (CS)
- **Professionalisation** : ouvrier viticole

Actions reconduites

➤ 15 lots dont 1 consolidation de projet professionnel

➔ 185 places

➔ Montant: 1,99 M€

➤ Les métiers visés:

- **Niveau 3** : Ouvrier agricole, Ouvrier viticole, Jardinier/paysagiste, agent élevage laitier, ouvrier arboricole ou exploitation fruitière, ouvrier du paysage
- **Niveau 4** : Responsable d'entreprise agricole (BPREA), BP technicien paysagiste, Producteur fermier
- **Niveau 5** : Technico commercial
- **Professionalisation** : ouvrier viticole

➤ **Bonne répartition territoriale** de l'offre de formation - 42 lots et 487 places et un montant de 5,8 M€ dont 13 BPREA pour 138 places.

➤ Une offre de formation **qualifiante à 92 %**.

➤ Les différents territoires sont couverts sauf sur 2 MR où aucune offre sur ce secteur en 2026 il s'agit de Thionville/Longwy et Saverne Haguenau. (Absence de plateaux techniques).

➤ Offre davantage développée à Sélestat, Troyes/Chaumont, Chalons en Champagne, Charleville- Mézières Nancy.

➤ Programmation réajustée à l'évolution des métiers/compétences exprimés par les Professionnels.

44

3- Plan régional d'action pour la transmission en faveur de l'installation en agriculture en région Grand Est : propositions de mise à jour et échanges

45

Contexte

Objectif commun : favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs, dans le cadre familial ou hors cadre familial sur des **projets viables et vivables**

→ Observation : **nécessité de travailler sur le sujet de la transmission et de l'accompagnement des cédants**

rédaction d'un plan d'action avec boîte à outil

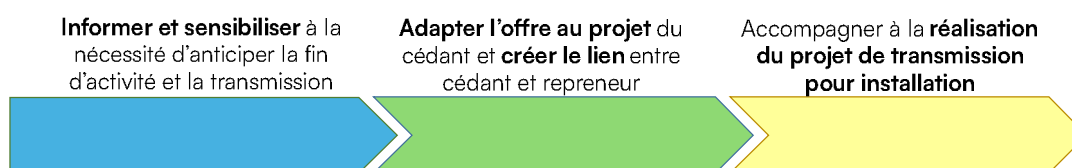
- Trois réunions du groupe de travail entre juin et novembre 2018
- Validation en CRIT le 25 mars 2019
- Actualisation en 2021

→ **2026 : des évolutions de contexte nécessitent une révision du plan d'action et l'interrogation sur les enjeux, les besoins et les attentes**

46

Le plan d'action permet de mettre en lumière ce qu'il est possible de faire et de proposer pour faciliter la transmission pour installation.

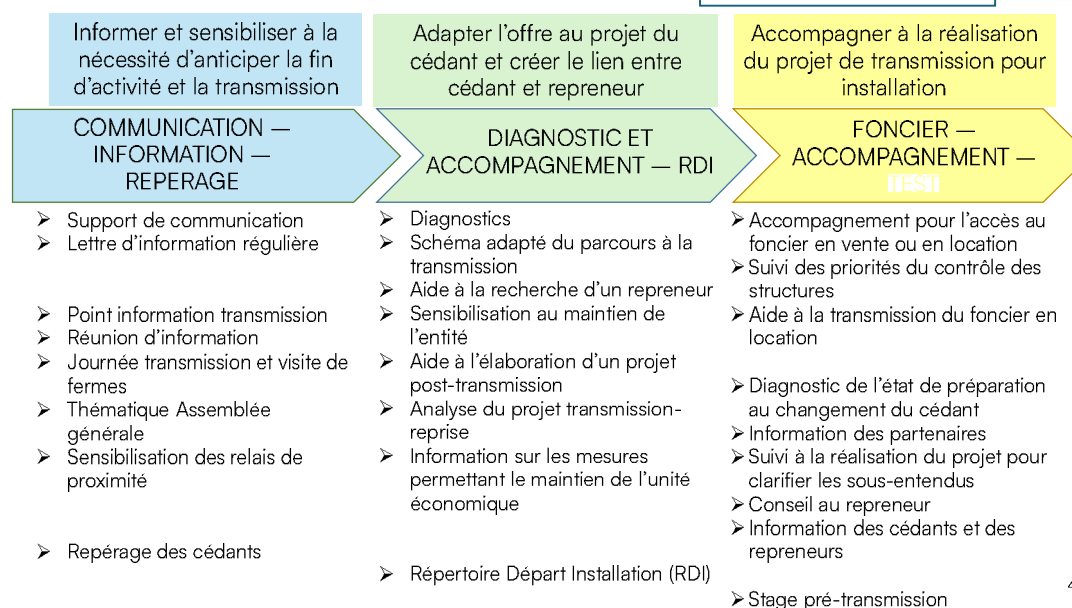
Construction de la boîte à outils autour des 3 phases du projet de cession :



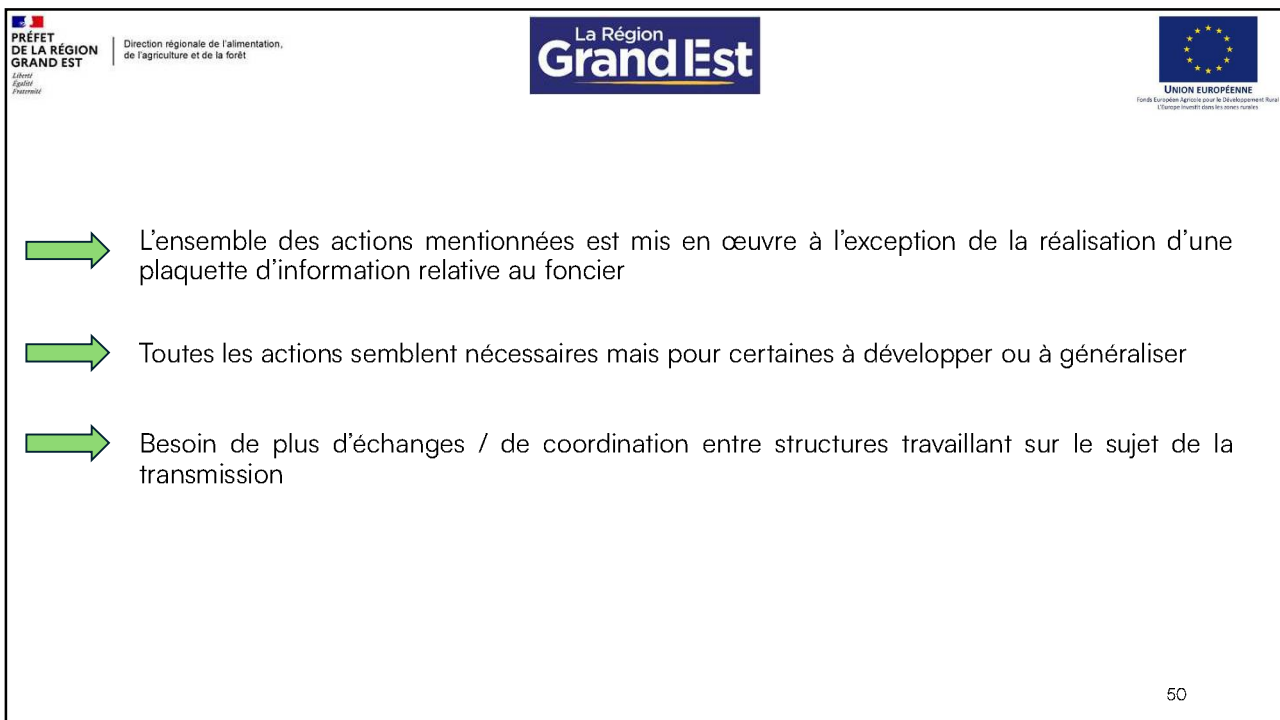
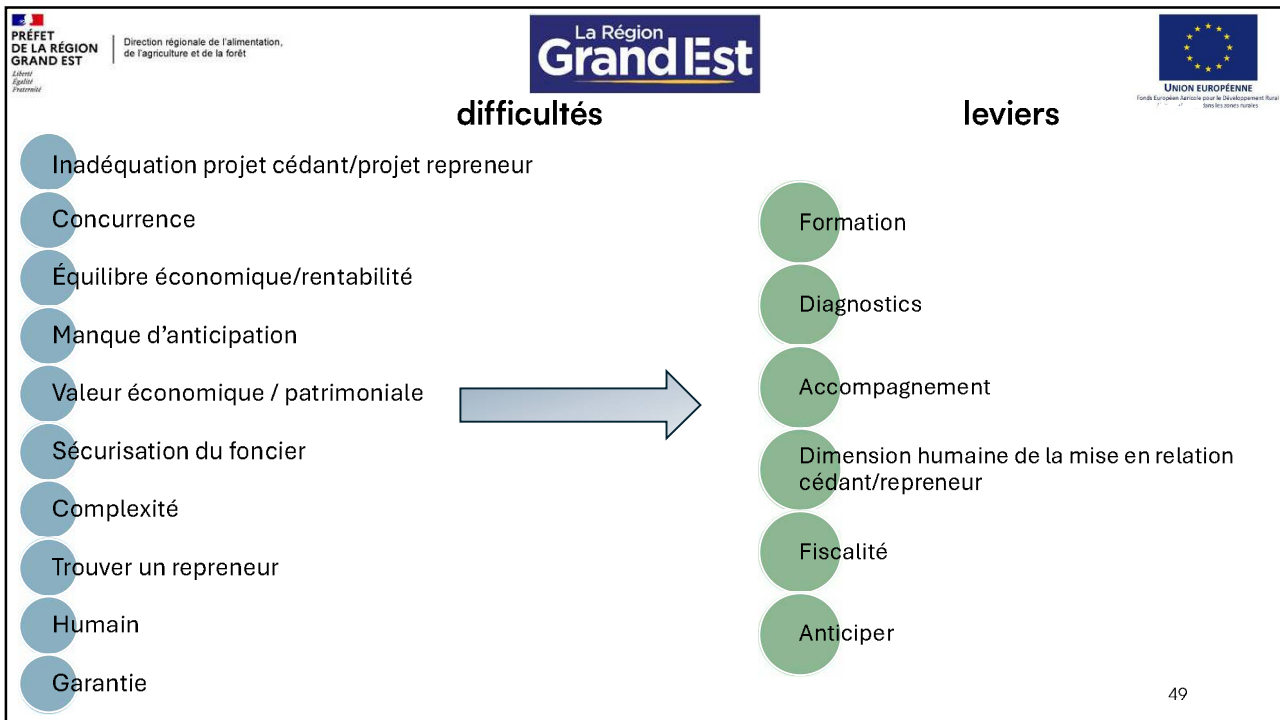
Chaque parcours est unique :

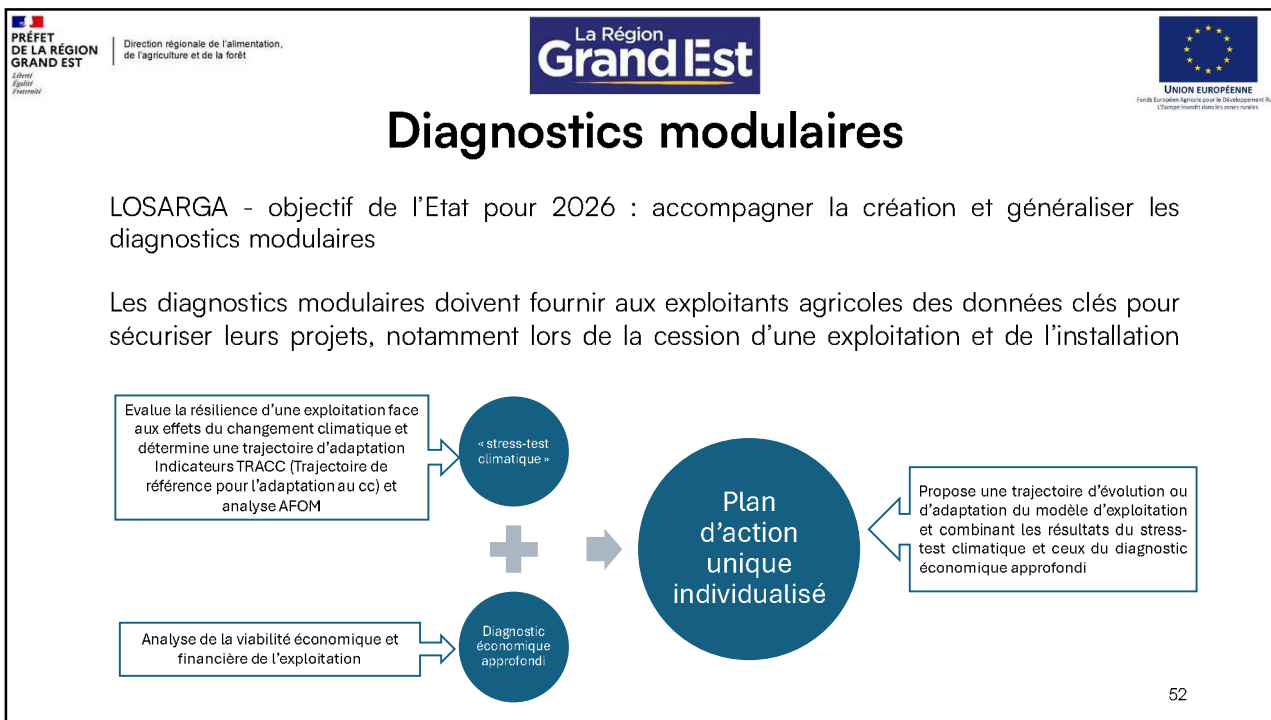
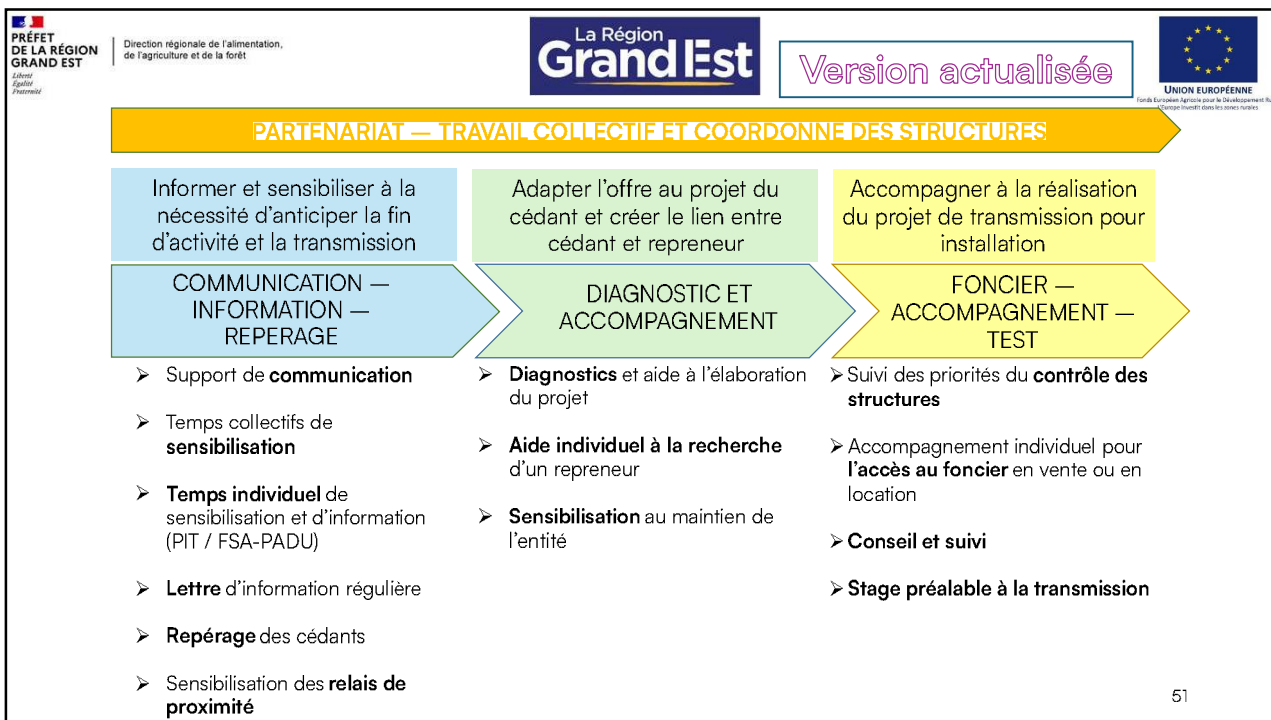
47

Version 2019



48





Diagnostics modulaires

2026 : expérimentation

Appel à projet :

Bénéficiaires : organismes de conseil (exemple : chambre d'agriculture, coopérative, centre de gestion, institut technique et organisme de recherche, ...)

En capacité d'accompagner plusieurs exploitations agricoles sur les deux modules et de construire un plan d'action individualisé à l'échelle de l'exploitation.

Les projets pourront être multi partenariaux sous la forme d'un consortium avec un chef de

Dépôt des candidatures : téléprocédure

DRAAF

53

4- Enquête reprenabilité des exploitations en Grand Est : note de synthèse

54

Origine : des constats

- d'absence de reprise de certaines exploitations pourtant viables,
- de l'évolution des structures et des modes de reprise d'exploitation
- d'une diversité accrue des profils de candidats

Question :

Comment expliquer et caractériser ces situations d'absence d'installation,
évaluer les dispositifs d'accompagnement de ces situations
proposer le cas échéant des outils adaptés ?

Recueil des retours d'expérience et les avis des partenaires

- ⇒ Échanger sur les facteurs pouvant contrarier des projets d'installation
- ⇒ Décrire les pistes pour lever les freins à la reprise

55

Les freins :

- Blocage relationnel dans l'établissement de lien de confiance entre cédant-repreneur
- Maturité insuffisante du repreneur
- Coût de la reprise trop élevé par rapport à la rentabilité estimée
- Coût de la reprise inaccessible pour le repreneur, par insuffisance de capacité d'emprunt

Des pistes nouvelles à explorer ...

- Insister sur l'accompagnement-coaching du cédant et du repreneur
 - Consolider la posture d'entrepreneur du candidat à l'installation
 - Baisser le coût de reprise, le poids des annuités
 - Améliorer l'efficacité économique du projet
 - Renforcer la capacité d'emprunt par le recours aux garanties bancaire et une analyse du plan de financement
- ... qui appellent à imaginer des compléments à l'accompagnement des reprises

56



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt





UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen d'Agriculture pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

5- Emergence de projets d'installation : définition et échanges sur la notion d'émergence

57



S'INSTALLER PAYSAN·NE

POURQUOI PAS MOI ?

Présentation
CRIT Grand Est
25 mars 2026








Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

La responsabilité du ministre chargé de

58





Notre constat



Les nouveaux actifs agricoles, souvent en reconversion, nécessitent une personnalisation accrue de l'accompagnement à



Dans la région Grand Est, **7 installations sont enregistrées pour 10 départements**, déficit annuel estimé à plus de 500 nouveaux actifs agricoles pour maintenir le tissu agricole régional.



Dès aujourd'hui, ces nouveaux profils représentent une part significative des 1300 porteurs de projets accueillis en 2024 par les PAI de la région. **Parmi eux, 30 % n'ont aucun diplôme agricole.**



Ces porteurs de projets, encore au stade de l'émergence, se détournent souvent des établissements de formation agricole du Grand Est, **qui peinent à recruter** (40 % de taux de remplissage en moyenne des formations financées par le Conseil régional). Cette situation est également responsable **des fréquentes ruptures de parcours en formation agricole du type BPREA.**

Cette formation sécurise leur parcours de formation et de reconversion professionnelle et constitue un tremplin vers la formation diplômante, l'installation et l'emploi agricole.
Ambition nationale forte : un projet de certification professionnelle déposée auprès de France Compétences en décembre 2025.



Paysan·ne pourquoi pas moi ?



Formation
collective



11 jours



5 modules
thématique

présentation de la formation



Visites de
fermes



Échanges
entre
stagiaires



Possibilité
de faire un
stage



Pédagogie
participative

- Découvrir la diversité
- Interroger et structurer
- Établir un plan d'action
- Rencontrer et échanger
- Être capable de formuler son projet





Retour sur 3 sessions en Grand Est



Une stratégie de communication nécessaire :

- Faire connaître la formation auprès des prescripteurs régionaux (APEC, CEP, France Travail, enseignement agricole, ...)
- <https://sinstallerpaysan.org/>
- Des webinaires de présentation
- Des vidéos témoignages

25
stagiaires

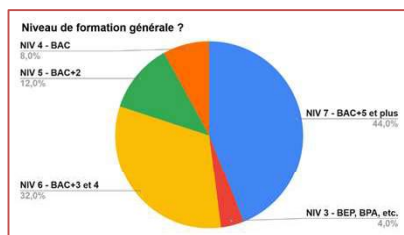
20-52
ans
âge
(moy = 37)

68 %
de
femmes

9,04
/10
satisfaction
globale

60 %
Sans emploi
inscrites

28 %
Sans emploi
inscrites



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

La responsabilité du ministère chargé de l'agriculture ne saurait être engagée



Prenons de la hauteur

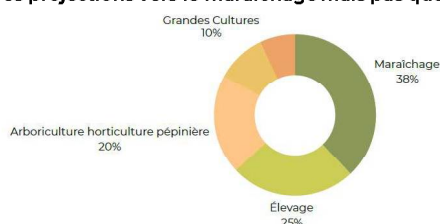
Enquête menée auprès de 165 porteurs de projets ayant suivi une formation à l'émergence similaire au sein du réseau de l'agriculture paysanne, dans 16 départements différents entre 2021 et 2024.

En moyenne³ :

52% sans emploi
à l'entrée
(Demandeur d'emploi, RSA, etc)

61% sans
formation
agricole

Des projections vers le maraîchage mais pas que !



88% continuent vers
l'installation
agricole

80% veulent s'installer
en Agriculture
Biologique



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

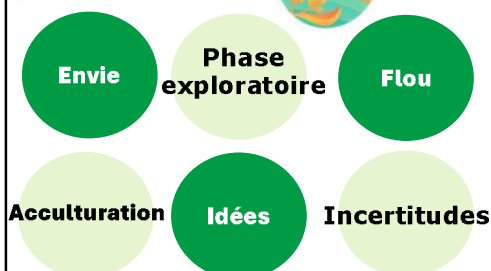
La responsabilité du ministère chargé de l'agriculture ne saurait être engagée

Définition dans la langue française



Apparition progressive ou soudaine d'une **idée**, d'un **fait social**, **économique** ou **politique**.

Secteur agricole



- À partir de quand peut-on parler d'émergence ?
- Quels publics sont touchés par la phase d'émergence ?
- Quel est l'intérêt d'un parcours « émergence » ?
- Quel est l'aboutissement d'un parcours en émergence ?



➤ A partir de quand ?

- varie selon les profils
- **Dès qu'une personne exprime l'idée de s'investir dans un projet agricole**, que cette projection soit à court ou à long terme.
- Peut être initiée par des **professionnels du secteur**. (en lien avec l'attractivité des métiers)

➤ Publics susceptibles d'entrer en phase d'émergence :

- **Les personnes en formation initiale ou continue** (collégiens, lycéens, étudiants, apprentis, stagiaires, etc.)
- **Les jeunes en situation de décrochage scolaire**
- **Les demandeurs d'emploi**, y compris les personnes accompagnées dans le cadre du RSA
- **Les personnes en reconversion professionnelle**
- Salariés du monde agricole souhaitant s'installer dans un futur plus ou moins proche

➤ Quand et quels aboutissements à l'émergence :

- La personne dispose d'un **projet plus clair et structuré, en cours de mise en œuvre**
- Lorsqu'elle a acquis suffisamment de connaissances et de confiance pour envisager le développement de son projet professionnel (avec un focus sur l'installation)

➤ L'intérêt d'un parcours « émergence » :

- Suivi personnalisé, accompagnant la construction progressive de l'idée au projet
- La création d'un parcours complémentaire au parcours à l'installation, permettant de maintenir les

...



Accompagner les porteurs d'idées : les outils actuels

- Des dispositifs d'immersion professionnelle : PMSMP, espace-tests, PACE, woofing, workaway, intérim agricole, service de remplacement...
- Une formation dédiée : « *Paysan.ne pourquoi pas moi ?* »
- Un ensemble d'outils et d'événements visant à renforcer l'attractivité des métiers agricoles sur l'ensemble du territoire Grand Est (Salons des

Parcours « Émergence » et FSA : perspectives d'outils utiles

- Guide de conduite** d'entretien conçu pour :
 - Assurer une pratique homogène du premier accueil, tout en respectant la singularité de chaque situation.
 - Explorer les intuitions du candidat
 - Identifier les compétences et fragilités du candidat.
 - Discerner les besoins réels de la personne.
 - Fournir un outil utile à la fois au candidat et aux acteurs qui assureront la continuité de l'accompagnement.

Mieux appréhender le candidat en émergence

- Un travail sur des **catégories de publics** :
 - Des catégories combinant à la fois le profil de la personne et la nature de son idée.
 - Des grandes typologies intégrant une grille de positionnement, permettent de cibler



6- France services agriculture (FSA) : présentation, phase de test, mise en œuvre en 2027 et actualités

67

France services agriculture au 1^{er} janvier 2027

- Pourquoi un changement, ce qui est attendu, ce qui change
 - Porté par la Loi : LOSARGA du 24 mars 2025, article 24
 - Constat d'une nécessité de soutenir le rythme d'installation pour le renouvellement des générations, le besoin de faire participer l'ensemble des opérateurs dans une approche partenariale afin d'accroître l'efficacité de l'action sur le terrain.
 - Faciliter les mises en relation entre le candidat à l'installation et l'exploitant prêt à céder son entreprise.
 - Elargir à la transmission la mission de service public dédiée aux chambres d'agriculture.
- Pourquoi un test, ce qui est attendu
 - Tester la relation des acteurs de niveau 1 et de niveau 2 : comment gérer les contacts avec l'utilisateur et articuler les échanges entre les intervenants sur l'avancée de l'utilisateur dans son parcours.
 - Eclaircir sur la manière d'approcher l'utilisateur à chaque niveau et préciser les supports et outils nécessaires selon les profils et les besoins des usagers.
 - Identifier les personnes ressources et les prestations disponibles pour aider l'utilisateur à progresser

68

France services agriculture au 1^{er} janvier 2027

• Textes règlementaires en préparation

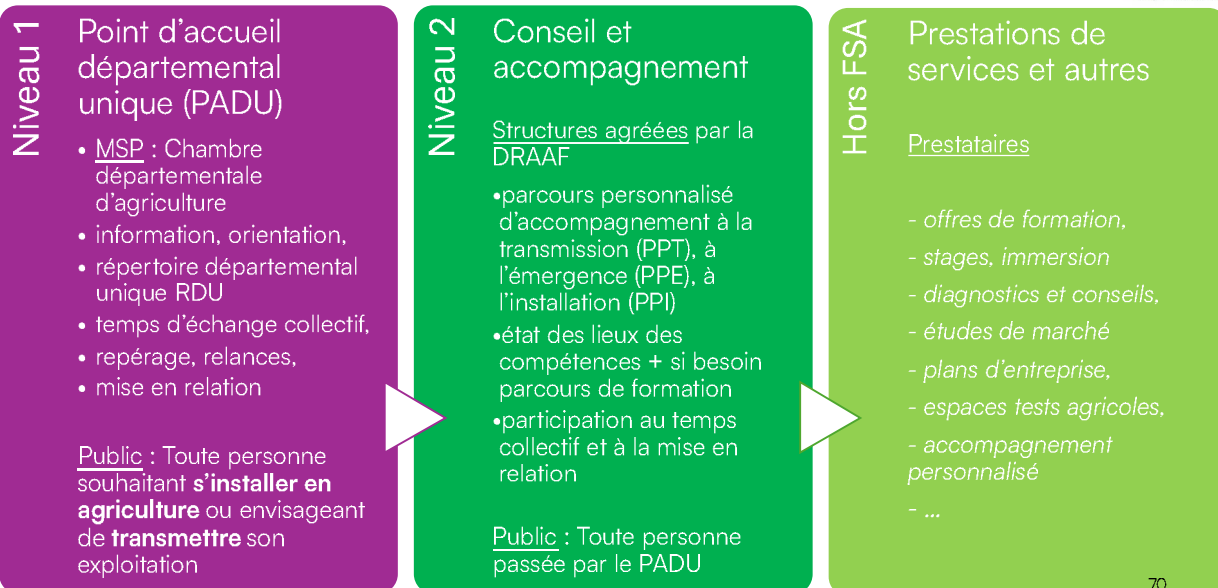
- Cahier des charge Niveau 2
- Délivrance et retrait d'agrément de niveau 2
- Répertoire départemental unique
- Gouvernance
- Modalités de contrôle des règles applicables à FSA
- MSPIT

+ composition du CNIT
+ concordance des dispositions
en matière de protection sociale

• Acteurs de FSA et Rôles

- Chambre d'agriculture départementale avec MSPIT, Structures de conseil et d'accompagnement, Prestataires
- DDT et comité opérationnel départemental
- Région et DRAAF en pilotage du CRIT
-

69



70

Missions des structures agréées de niveau 2 :

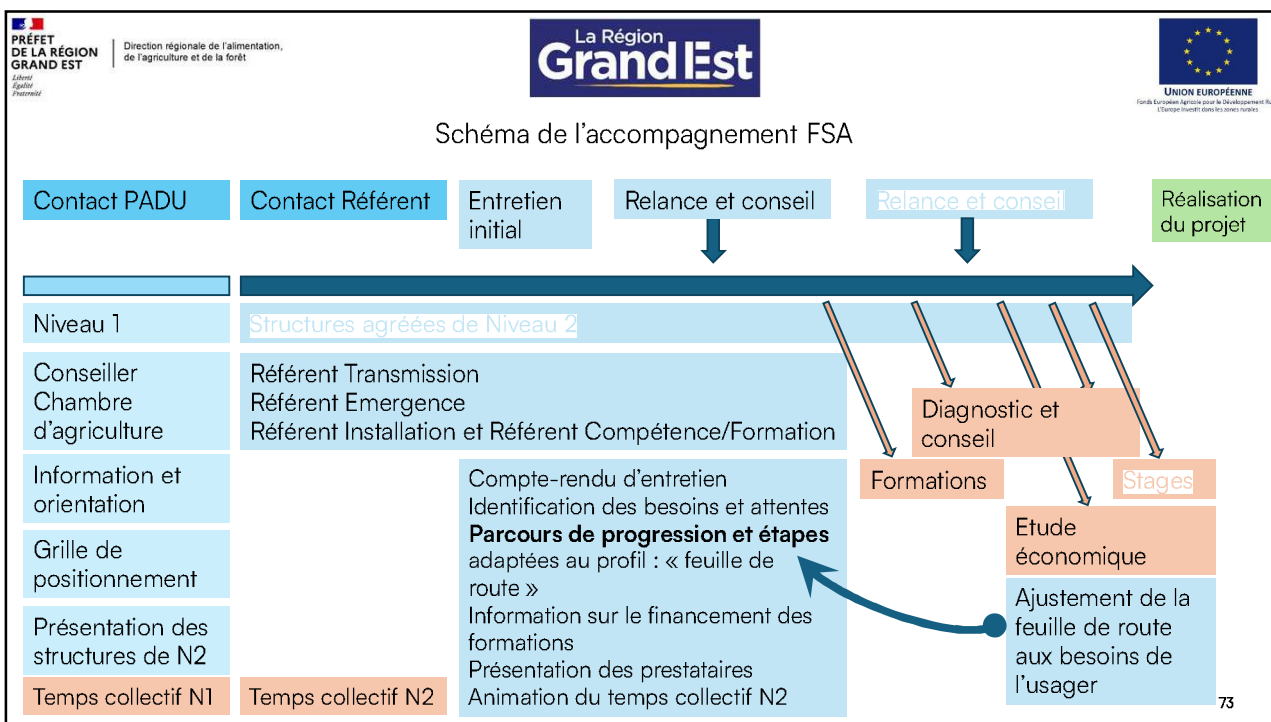
- **Conseil et accompagnement** pour assurer la viabilité économique, environnementale et sociale du projet, notamment au regard du changement climatique
- Etablissement d'un **état des lieux des compétences** et d'une « feuille de route » : plan de progression personnalisé d'Emergence, d'Installation ou de Transmission, selon le profil de l'utilisateur
- Présentation des offres de prestation correspondantes
- Proposition d'un **parcours de formation** par le référent formation ; présentation des offres de formation correspondantes et des modalités de financement
- Les actions contenues dans le plan personnalisé amènent à des prestations relevant d'un niveau « Hors champ de FSA » : *offres de formation, conseils, diagnostics, plans d'entreprise, offres en espaces tests agricoles et plus largement l'ensemble des actions hors activité de niveau 1 et 2 de FSA*
- **Mises en relation** entre les personnes ayant un projet d'installation et celles souhaitant céder leur exploitation, facilitées par le référent, en lien avec le PADU
- Saisie des caractéristiques du parcours dans le RDU, participation au temps collectif, à des réunions de

71

Agrément des structures de niveau 2 :

- Cahier des charges national avec possibilité de modification au vu de spécificités régionales : calendrier pressenti en juin 2026
- Agrément à la structure (et non aux conseillers), **par arrêté du Préfet de région après avis du CRIT en fin d'année 2026**
- 4 types d'agrément possibles : émergence, installation, transmission, formation (le cas échéant, à une même structure).
-

72



Phase de test FSA en Grand Est

CRIT – 25 mars 2026

www.grandest.chambres-agriculture.fr



74



- **Emergence:**

- Chambre d'agriculture d'Alsace
- Jeunes Agriculteurs (67 & 68)
- Bio Grand Est
-

- **Transmission**

- CA55, CA52, CA51
- Jeunes Agriculteurs (55, 52, 51)
- Adasea 51
- Bio Grand Est
- Adheo & Cefigam (55), Cerfrance CNEIDF (52), AS Entreprises (51)



- **Partenaires « connexes »** sur les deux dossiers: MSA et SAFER



Public visé :

20 porteurs de projet en Emergence
20 porteurs de projet en Transmission
→ Sur les niveaux 1 et 2



Temporalité :

De janvier à juillet 2026



Critères d'évaluation:

- Respect du pluralisme
- Articulation niveau 1 et 2
- Qualité de l'accompagnement niveau 2



Vigilance:

Deux dossiers minimum par partenaire niveau 2



- 📅 Janvier 2026:
- 📅 Janvier – Mars :
- 📅 Fin mars – Avril
- 📅 Avril:
- 📅 Juin :
- 📅 Juillet :

Point d'étape général – Mars 2026

- Les points positifs
 - Une volonté affichée de l'ensemble des acteurs de se saisir du futur dispositif ;
 - Un fonctionnement partenarial qui se met en œuvre ;
 - Les délais seront respectés.
- Les enjeux et les difficultés
 - Respecter le cadre du futur dispositif malgré l'absence de l'outil majeur autour duquel il se structure : le SI FSA ;
 - Préciser le contenu des entretiens de niveau 1 et 2 pour éviter la redondance ;
 - Palier à l'absence des décrets d'application ;
 -

Dossier Transmission

www.grandest.chambres-agriculture.fr



79

Construction des outils et logistique

- Identification des cédants :
 - Chaque structure apporte deux dossiers (dossiers fléchés) ;
 - Test du « libre choix » sur les dossiers restants.
- Contenu des entretiens niveau 1 et 2 :
 - Entretien niveau 1 :
 - Informations générales sur le cédant et son exploitation (forme juridique, production, SAU et nombre de salariés) ;
 - Présentation des partenaires niveau 2.
 - Entretien niveau 2: deux méthodes
 - En Meuse: construction d'une trame d'entretien commune à l'ensemble des partenaires ;
 - En Haute-Marne: chaque partenaire utilise sa propre trame (en garantissant les



80

Construction des outils et logistique

- Plan d'action et prestataire hors FSA (« niveau 3 ») :
 - Contenu de l'entretien niveau 2: analyse des besoins – construction d'un plan d'action – présentation des prestataires « hors FSA » ;
 - Les partenaires construisent un « **catalogue de prestations par département** » ;
 - Deux questions émergent concernant le futur dispositif FSA:
 - Une méthode de présentation des prestataires à définir ;
 - Une garantie de respect du pluralisme à mettre en place.
- L'ensemble des données issues des entretiens sera compilée dans un fichier de suivi :
 - Informations cédant : son exploitation et son projet de transmission ;
 - Informations accompagnement : contenu du plan d'action, durée des entretiens, suivi,

Dossier Emergence

▲ Cadrage du dispositif Emergence

▲ Les « bornes » de l'Emergence :

- ▲ Pour cette phase de test, les partenaires ont décidé de retenir une vision relativement large.

▲ Le type de public accueilli :

- ▲ Personnes inscrites dans une formation agricole ;
- ▲ Jeunes en sortie de formation (bac pro, BTS, licence pro, etc.) ;
- ▲ Jeunes accueillis en PAI ;
- ▲ Public en reconversion –via les contacts du BPREA- ;
- ▲ Salarié du monde agricole –et qui souhaiterait passer chef(fe) d'exploitation ;
- ▲

▲ Construction des outils et logistiques

▲ Identification des porteurs d'idées à partir des publics ciblés :

- ▲ Chaque partenaire mobilise son réseau – diversité des profils (personnes en formation; reconversion professionnelle; projet émergent d'installation via le PAI, etc.).

▲ Test du format collectif :

- ▲ Pour les journées de l'agriculture (5 juin), les partenaires vont animer un atelier Emergence sur une des fermes ouvertes au public dans le Haut-Rhin ;
- ▲ Cela permettra de tester un public différent de celui présent en PAI, ou organisme de formation ;
- ▲

➤ Construction des outils et logistiques

➤ Modalités d'entretien :

- Pour le premier entretien niveau 2, les partenaires ont convenu de ne pas créer de grille d'entretien commune.

➤ Le catalogue de solutions proposée par l'ensemble des partenaires :

- Dispositifs de découverte et d'immersion en entreprise : PACE, PMSMP, visite de fermes, etc. ;
- Formation « Paysan, pourquoi pas moi ? » ;
- Consolidation de projet pour les demandeurs d'emploi (AgriDéclic) ;
- Entretien de positionnement avant le BPREA ;
- Orientation vers une expérience professionnelle: salariat agricole, service de remplacement, etc. ;
-



Suivi régional – Les attendus de la phase de test

www.grandest.chambres-agriculture.fr



86

➤ Suivi et communication

➤ Communication

➤ Au niveau départemental

- Chaque partenaire communique auprès de ses ressortissants et adhérents;
- Les Chambres d'agriculture ont publié un article dans la presse agricole de leur département.

➤ Au niveau régional

- La CRAGE se charge de la communication au niveau régional ;
-

➤ Contenu des livrables

➤ Données issues des entretiens :

- La liste des porteurs de projets accueillis aux niveaux 1 et 2 ;
- La typologie des porteurs de projets reçus (genre, âge, nature du projet, NIMA ou non, formation agricole, foncier) ;
- Les moyens mis en œuvre pour assurer le suivi et la relance des cédants ;
- Un bilan des actions réalisées ;
- Les réponses aux questionnaires de satisfaction porteurs de projets.

➤ Données propres à l'organisation interne :

- L'identification des besoins en formation des conseillers de niveau 2 ;
- Les réponses aux questionnaires de satisfaction partenaires ;
- Une synthèse des bonnes pratiques mises en place pour faciliter la relation

7- Accompagnements en faveur de l'attractivité des métiers : Déclinaison des dispositions de la LOSARGA

89

Un des objectifs de la LOSARGA :
**Augmenter le nombre d'apprenants formés
pour assurer le renouvellement des générations en agriculture**

+30%
d'apprenants

+75% de
vétérinaires
formés

+30%
d'ingénieurs
agronomes
formés



90

Cela passe par

- l'image du métier,
- l'attractivité du secteur agricole
- l'orientation

Cela cible

- les apprenants
- les reconversions professionnelles
- les candidats en recherche d'emploi

Cela concerne les métiers du vert et du vivant



91



Bachelor Agro



92



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



La Région
Grand Est



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



Programme national d'orientation
et de découverte des métiers en
agriculture



ENSEIGNEMENT AGRICOLE
L'AVENTURE
DU VIVANT
RÉVÈLE TON TALENT

93



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



La Région
Grand Est



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

en cours de construction

- **Message pour renforcer l'attractivité**
 - Des métiers de passion qui ont du sens,
 - Travailler au quotidien avec le vivant, Produire pour nourrir,
 - A la croisée d'enjeux alimentaire, énergétique, paysager, sociétaux, de la préservation des ressources et de la qualité de l'eau de l'air et du sol, de la préservation de la biodiversité
- **Orientation**
 - Lien avec les prescripteurs d'orientation et d'emploi, la Région et l'OREF
- **Découverte**
 - Volontariat agricole (L120-1 du code du service national) : lien entre agriculture et territoire, temps d'immersion, temps de découverte et de

94

Les actions d'orientation et de découverte conduites par les partenaires du RGA en Grand Est

ANEFA, JAGE, Réseau Chambre

95

8- L'installation des femmes en agriculture : spécificité de l'accompagnement dans la préparation à l'installation et plan d'action contre les préjugés

96

Accès aux métiers en agriculture

L'enjeu est l'augmentation du nombre d'installés.

→ L'ensemble des projets d'installation portés par des femmes se réalise-t-il ?

→ Existe-t-il des freins, des entraves spécifiques aux femmes sur le chemin de l'installation et dans l'exercice du métier ?

Constat - part de l'installation au féminin en Grand Est, comparé entre 2014 et 2024

Sur 1089 installés en 2014 et 1079 installés en 2024 (source MSA) :

➤ **À la MSA :**

36 % en 2024 sur le total (42 % en 2014) et 29 % des installés de 40 ans et moins (26 % en 2014)

47 % des installés de plus de 40 ans hors transfert entre conjoints (67 % en 2014)

➤ **Au PAI :** 33 % de femmes (30 % en 2016)

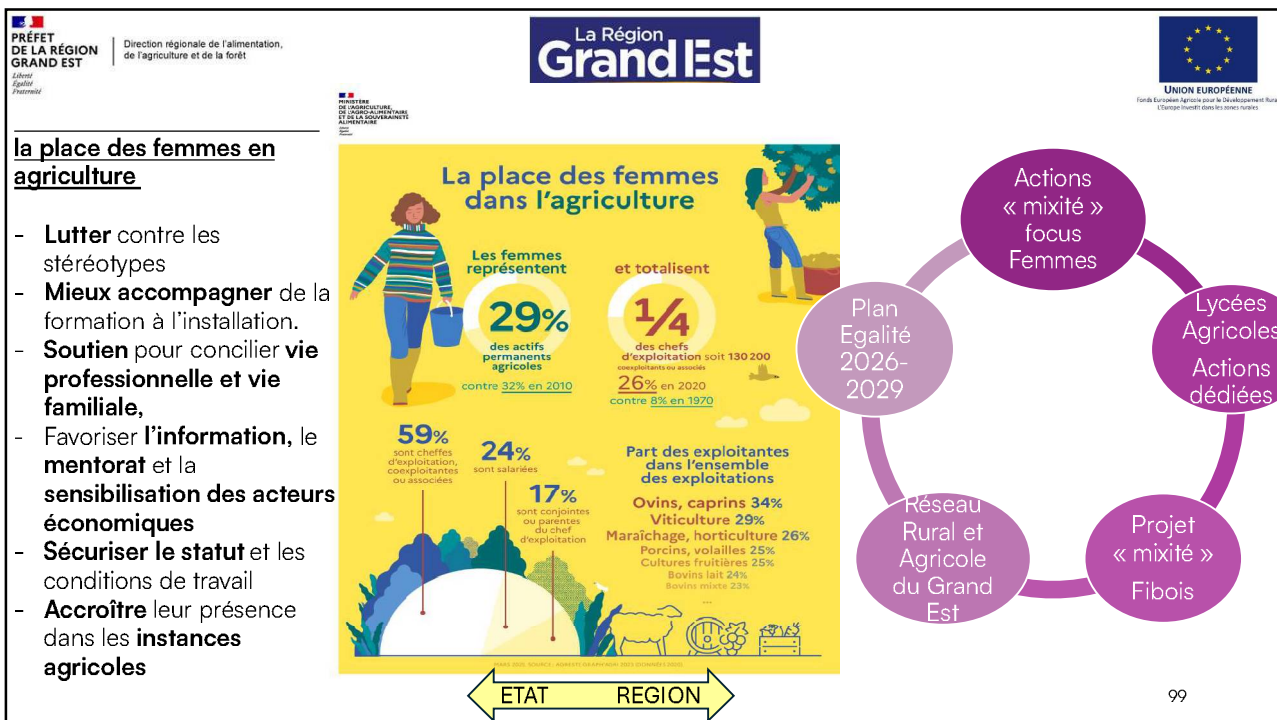
➤ **Avec les aides à l'installation :** 24 % de femmes en 2024

97

VI.- Afin de favoriser l'installation des femmes en agriculture, l'Etat se donne comme objectif de bâtir une stratégie pour lever les obstacles multifactoriels que rencontrent les femmes ayant un projet d'installation. L'Etat et les régions visent à faciliter l'accès des femmes aux aides à l'installation. Le réseau mentionné au dernier alinéa du II du présent article porte une attention particulière à l'accueil, à l'orientation et à l'accompagnement des femmes vers les métiers de l'agriculture.

→ GT national du 11 juillet 2025 organisé par le ministère en charge de l'agriculture

98



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

La Région
Grand Est



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Quelles sont les **difficultés** et les **obstacles** identifiés lors des accompagnements ?

Quelles **pistes d'amélioration** ?

- À court terme ?
- À moyen terme ?
- À long terme ?

100

9- Points divers

101

Référentiel des prix

Le PE est notamment établi sur la base de prix de vente et de rendements.

Les prix sont issus de l'historique de l'exploitation, de références locales modulées par la tendance du marché, de contrats ou d'étude de marché.

→ Utilisation :

- réaliser les études économiques et les plans d'entreprise, en l'absence d'autres références (historique de l'exploitation support, étude de marché, ...)
- justifier de la cohérence des études prévisionnelles et des plans d'entreprises lors de la pré-instruction et de l'instruction des dossiers d'aides à l'installation.



102

Droit à l'essai d'association

Principe : acter par écrit la posture d'entrepreneur pendant la phase de test d'un candidat à l'installation. Le candidat n'engage pas de fonds par l'achat de parts sociales. Il n'a pas le statut de chef d'exploitation et conserve sa possibilité de prétendre aux aides à l'installation ultérieurement.

Qui est concerné : Un salarié, stagiaire, apprenti, aide familial ou un chef d'exploitation préinstallé

L'arrêté du 27 janvier 2026 établit le modèle de convention, définissant les conditions de la réalisation de l'essai.



Intérêt de la convention :

Etablit un lien de confiance entre l'exploitant en place et le candidat à l'installation

Donne de la considération au projet du candidat à l'installation

Plonge le candidat dans un environnement similaire à celui d'un chef d'exploitation. Le candidat est intégré dans les prises de décision, il est associé à la définition de la stratégie d'entreprise.



Durée de 12 mois, renouvelable 1 fois. Prévoit une clause de confidentialité. Fait intervenir une personne extérieure pour l'accompagnement relationnel.

103

Merci de votre participation